

**AVIS DE LA FAILLITE
ET DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS**
(paragraphe 102(1) de la Loi)

DISTRICT DE QUÉBEC
NO DIVISION : 9, ROBERVAL
NO COUR : 155-11-000043-181
NO DOSSIER : 43-2399895

Dans l'affaire de la faillite de :

GARAGE G.M.R INC.

ayant son siège social au 1534 rue Quintchouan, Mashteuiatsh QC
et faisant affaires 1624, Parc Industriel, Roberval QC G8H 2M9
dans la province de Québec

Avis est donné de ce qui suit :

1. GARAGE G.M.R INC. a déposé une cession le 16 juillet 2018 et le soussigné, MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC., a été nommé syndic de l'actif de la débitrice par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers de la débitrice sera tenue le 2 août 2018 à 11 heures au bureau Mallette, 915 boulevard St-Joseph, bureau 101, Roberval QC.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à mon intention avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation et un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leur réclamation à l'égard de l'actif de la débitrice pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté à Québec, le 16 juillet 2018.

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

District de: Québec
No division: 09 - ROBERVAL
No cour:
No dossier:

-- FORMULAIRE 21 --
Cession au profit des créanciers en général
(article 49 de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de
GARAGE G.M.R INC.
ayant son siège social au 1534 rue Quintchouan, Mashteuiatsh (QC) et faisant affaires 1624,
Parc Industriel, Roberval (QC) G8H 2M9
dans la province de Québec

Le présent acte fait le 13 juillet 2018
entre
GARAGE G.M.R INC.
1624 du Parc Industriel
Roberval QC G8M 2M9
ci-après nommé «le débiteur»
et
Mallette syndics et gestionnaires inc.
ci-après nommé «le syndic»,

Personne physique Personne morale ou autre entité légale

Attendu que le débiteur est insolvable et desiré céder et abandonner tous ses biens afin qu'ils soient distribués entre ses créanciers, le tout conformément à la Loi,

En conséquence, le présent acte atteste que le débiteur, par les présentes, cède tous ses biens au syndic, aux fins et objets prévus par la Loi.

Signé à Québec en la province de Québec, en présence de Jean-François Grenier.



Jean-François Grenier
Témoin

13-juillet-2018

Date



Pierre Lortie CIRP SAI
Représentant du débiteur

District de: Québec
 No division: 09 - ROBERVAL
 No cour:
 No dossier:

original modifié

-- FORMULAIRE 78 --
 Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi

Dans l'affaire de la faillite de
 GARAGE G.M.R INC.
 ayant son siège social au 1534 rue Quintchouan, Mashteuiatsh (QC) et faisant affaires 1624,
 Parc Industriel, Roberval (QC) G8H 2M9
 dans la province de Québec

Au failli :

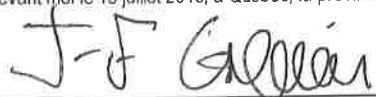
Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 16 juillet 2018. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Créanciers non garantis: voir liste A	54,969.00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B".	39,684.00
Créanciers non garantis total.	94,653.00
2. Créanciers garantis: voir liste B	36,566.00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C	0.00
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)pouvant être réclamées pour une somme de.	0.00
Total du passif	131,219.00
Surplus	NIL

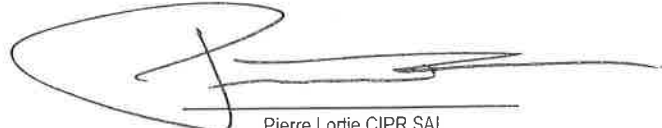
ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Inventaire	0.00
2. Aménagements	0.00
3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
Bonnes	0.00
Douteuses	0.00
Mauvaises	0.00
Estimation des créances qui peuvent être réalisées	0.00
4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F	0.00
5. Dépôts en institutions financières	0.00
6. Espèces	0.00
7. Bétail	0.00
8. Machines, outillage et installation	0.00
9. Immeubles et biens réels: voir liste G	60,000.00
10. Ameublement	0.00
11. REER, FERR, Assurances-vie etc	0.00
12. Valeurs mobilières(actions, obligations, débetures etc.	0.00
13. Droits en vertu de testaments	0.00
14. Véhicules	0.00
15. Autres biens: voir liste H	0.00
Si le failli est une personne morale, ajoutez :	
Montant du capital souscrit	315,048.00
Montant du capital payé	315,048.00
Solde souscrit et impayé	0.00
Estimation du solde qui peut être réalisé	0.00
Total de l'actif	60,000.00
Déficit	71,219.00

Je, Pierre Lortie CIPR SAI, de Québec, la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de mes affaires en ce 13 juillet 2018, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)
 devant moi le 13 juillet 2018, à Québec, la province de Québec


 Jean-François Grenier, Commissaire à l'Assermentation
 Pour la province de Québec
 Expire le 7 novembre 2020




 Pierre Lortie CIPR SAI

District de: Québec
No division: 09 - ROBERVAL
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

Liste "A"
Créanciers Non Garantis

GARAGE G.M.R INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement TVQ	Service des dossiers de faillites 1265 boulevard Charest O 6e étage secteur C65-6I Québec QC G1N 4V5	9 544,00	0,00	9 544,00
2	ARC - Taxe - Québec Attn: Quebec Insolvency Intake Centre	Shawinigan - Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-sud QC G9P 5H9	1,00	0,00	1,00
3	Banque Nationale du Canada - Hypothèque a/s FCT Solutions de recouvrement Attn: Insolvency Department	PO Box 2514 Stn B London ON N6A 4G9	0,00	39 684,00	39 684,00
4	Camion International 170	2333 Boulevard Saint-Paul Chicoutimi QC G7K 1E5	18 242,00	0,00	18 242,00
5	MACKPEK	210 Rue Clément Gilbert Chicoutimi QC G7H 5B1	27 182,00	0,00	27 182,00
Total:			54 969,00	39 684,00	94 653,00

13-juil-2018

Date



Pierre Lortie CIPR SAI

District de: Québec
No division: 09 - ROBERVAL
No cour:
No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "B"
Créanciers Garantis

GARAGE G.M.R INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
1	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement	Service des dossiers de faillites 1265 boulevard Charest O 6e étage secteur C65-61 Québec QC G1N 4V5	5 565,00	Immeubles et biens réels - Édifice - Roberval - 1624 rue du Parc Industriel		5 565,00	23 435,00	
2	Banque Nationale du Canada - Hypothèque a/s FCT Solutions de recouvrement Attn: Insolvency Department	PO Box 2514 Stn B London ON N6A 4G9	39 685,00	Biens de l'entreprise - Machenerie et équipement		1,00		39 684,00
3	Ville de Roberval	851 boulevard St-Joseph Roberval QC G8H 2L6	31 000,00	Immeubles et biens réels - Édifice - Roberval - 1624 rue du Parc Industriel		31 000,00		
Total:			76 250,00			36 566,00	23 435,00	39 684,00

13-juil-2018

Date



Pierre Lortie CIPR SAI

District de: Québec
No division: 09 - ROBERVAL
No cour:
No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "C"
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

GARAGE G.M.R INC.

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
Total:					0,00	0,00	0,00

13-juil-2018

Date



Pierre Lortie CIPR SAI

District de: Québec
No division: 09 - ROBERVAL
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

Liste "D"
Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

GARAGE G.M.R INC.

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
			Total:	0,00	0,00	

13-juil-2018

Date



Pierre Lortie CIPR SAI

District de: Québec
No division: 09 - ROBERVAL
No cour:
No dossier:

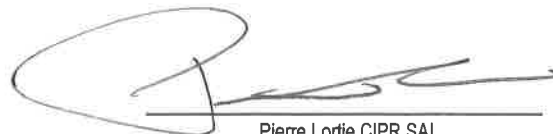
FORM 78 -- Suite

Liste "E"
Créances payables à l'actif
GARAGE G.M.R INC.

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvaise)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance
				0,00				
			Total:	0,00			0,00	
				0,00				

13-juil-2018

Date



Pierre Lortie CIPR SAI

District de: Québec
No division: 09 - ROBERVAL
No cour:
No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "G"
Immeubles et biens réels appartenant au failli

GARAGE G.M.R INC.

Description de la propriété	Nature du droit du failli	Détenteur le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges (nom, adresse, montant)	Valeur de rachat ou surplus
Édifice - Roberval - 1624 rue du Parc Industriel	Propriétaire unique		60 000,00	Ville de Roberval 851 boulevard St-Joseph Roberval QC G8H 2L6 31 000,00 Agence du revenu du Québec Service des dossiers de faillites 1265 boulevard Charest O 6e étage secteur C65-61 Québec QC G1N 4V5 5 565,00	23 435,00
Total:			60 000,00		23 435,00

13-juil-2018

Date



Pierre Lortie CIPR SAI

District de: Québec
No division: 09 - ROBERVAL
No cour:
No dossier:

FORM 78 -- Fin

Liste "H"
Biens

GARAGE G.M.R INC.
ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire			0,00	0,00
(b) Aménagements, etc.			0,00	0,00
(c) Espèces dans les institutions financières			0,00	0,00
(d) Espèces en caisse			0,00	0,00
(e) Bétail			0,00	0,00
(f) Machines, outillage et installation			0,00	0,00
(g) Ameublement			0,00	0,00
(h) Assurances-vie RÉER, FÉER etc.			0,00	0,00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0,00	0,00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0,00	0,00
(k) Véhicules			0,00	0,00
(l) Taxes			0,00	0,00
(m) Autre		Machenerie et équipement	0,00	1,00
			Total:	1,00

13-juil-2018

Date



Pierre Lortie CIPR SAI

District de: Québec
No division: 09 - ROBERVAL
No cour: 155-11-000043-181
No dossier: 43-2399895

FORMULAIRE 31
Preuve de réclamation
(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de
GARAGE G.M.R INC.
ayant son siège social au 1534 rue Quintchouan, Mashteuiatsh (QC) et faisant affaires 1624, Parc Industriel, Roberval (QC) G8H 2M9
dans la province de Québec

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Dans l'affaire de la faillite de GARAGE G.M.R INC. de Roberval en la province de Québec et de la réclamation de _____, créancier.

Je, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de _____ de la province de _____, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis _____ (le poste/la fonction) du _____, créancier).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 19 juin 2017, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :
(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$

FORMULAIRE 31 --- Fin

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$
 (Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$

- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$

- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$
 (À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
 (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$
 J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :
 (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je _____ (suis/ne suis pas) (ou le créancier susnommé _____ (est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le failli sont des "personnes liées" au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que défini au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le _____, à _____

 Témoin

 Créancier

Numéro de téléphone : _____
 Numéro de télécopieur : _____
 Adresse électronique : _____

REMARQUE: Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS: Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 20(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

District de: Québec
No division: 09 - ROBERVAL
No cour: 155-11-000043-181
No dossier: 43-2399895

FORMULAIRE 36
Formulaire de procuration
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b
de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de
GARAGE G.M.R INC.
ayant son siège social au 1534 rue Quintchouan, Mashteuiatsh (QC) et faisant affaires 1624, Parc
Industriel, Roberval (QC) G8H 2M9
dans la province de Québec

Je, _____, de _____, créancier dans l'affaire susmentionnée,
nomme _____, de _____, mon
fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci
_____ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le _____, à _____.

Témoin

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

Mallette syndics et gestionnaires inc. - Syndic autorisé en insolvabilité

Par:

Pierre Lortie, CIRP, SAI - Syndic autorisé en insolvabilité
200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4
Téléphone: (418) 653-4431 Télécopieur: (418) 681-1707
Courriel: reclamations-syndic.quebec@mallette.ca